
Ensemble monumental de Brâncuși à Târgu Jiu (Roumanie)

No 1473

1 Informations générales

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
Ensemble monumental de Brâncuși à Târgu Jiu

Lieu

Ville de Târgu Jiu
Comté de Gorj
Roumanie

Brève description

Le bien proposé pour inscription comprend des installations sculpturales interdépendantes alignées sur un axe de 1,5 kilomètre de long dans le centre de Târgu Jiu. À la fois sombre, contemplatif et accessible, l'ensemble monumental fut créé en 1937-1938 par Constantin Brâncuși, un influent pionnier de la sculpture abstraite, pour commémorer ceux qui sont morts en défendant la ville pendant la Première Guerre mondiale. L'ensemble monumental est situé dans deux parcs reliés par l'étroite avenue des Héros. À l'extrémité ouest, près de la rivière Jiu, s'étend le parc Constantin Brâncuși, qui abrite les œuvres sculpturales la *Table du silence*, l'*Allée des chaises* et la *Porte du baiser*. À l'extrémité est se trouve le parc de la Colonne, dans lequel se dresse la *Colonne sans fin*, fût métallique très élevé et élancé. L'église préexistante des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul, située dans l'axe, a été intégrée dans la composition. La fusion remarquable de la sculpture abstraite, de l'architecture paysagère, de l'ingénierie et de l'urbanisme conçue par Constantin Brâncuși dépasse largement l'épisode local de la guerre pour offrir une vision originale de la condition humaine.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

Inclus dans la liste indicative

1er mars 1991

Antécédents

Une proposition d'inscription antérieure a été soumise en 2014 mais a été retirée avant son examen par le Comité du patrimoine mondial.

La présente proposition d'inscription révisée a été soumise pour évaluation en 2018, mais en raison d'un moratoire sur les propositions d'inscription de biens qui pourraient éventuellement être considérés comme des

« sites associés aux mémoires de conflits récents », l'examen de cette proposition d'inscription parmi d'autres a été reporté dans l'attente d'une analyse plus approfondie de ce sujet par un groupe de travail à composition non limitée.

Après l'adoption par le Comité du patrimoine mondial des « *Principes directeurs pour la préparation des propositions d'inscription concernant les sites associés aux mémoires de conflits récents* » (*Principes directeurs*) lors de sa 18e session extraordinaire (décision 18 EXT.COM 4) qui s'est tenue en janvier 2023, le moratoire a été levé et l'examen de ces propositions d'inscription a pu être repris.

Consultations et mission d'évaluation technique

Des études de documents et rapports ont été fournis par des membres des comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS et des experts indépendants.

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien proposé pour inscription du 19 au 22 juillet 2023.

Informations complémentaires reçues par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée à l'État partie le 17 octobre 2023 pour demander des informations complémentaires sur la documentation et la protection du bien proposé pour inscription.

Des informations complémentaires ont été reçues de la part de l'État partie le 10 novembre 2023.

Un rapport intermédiaire a été fourni à l'État partie le 20 décembre 2023, qui résume les questions identifiées par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS. Des informations complémentaires ont été demandées dans le rapport intermédiaire, au sujet de la documentation des deux parcs, des mesures de protection fondées sur la planification, des projets de réhabilitation et de l'implication des communautés locales.

Des informations complémentaires ont été reçues de la part de l'État partie le 28 février 2024.

Toutes les informations complémentaires reçues ont été intégrées dans les sections correspondantes de ce rapport d'évaluation.

Date d'approbation de ce rapport par l'ICOMOS

13 mars 2024

2 Description du bien proposé pour inscription

Note : Le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires contiennent des descriptions détaillées du bien, de son histoire et de son état de conservation. En raison de la limitation de la longueur des rapports d'évaluation, ce rapport fournit seulement un court résumé des aspects les plus importants.

Description et histoire

Le bien proposé pour inscription se trouve dans la ville de Târgu Jiu, elle-même située sur les rives du Jiu, au sud des Carpates, dans la région d'Olténie, à l'ouest de la Roumanie. Il comprend des installations sculpturales orientées le long d'un axe ouest-est qui intègre l'avenue des Héros, un boulevard étroit et rectiligne inauguré en 1937. Il compte deux pôles monumentaux situés dans deux parcs de la ville – le parc Constantin Brâncuși et le parc de la Colonne – à chaque extrémité de l'axe.

La *Colonne sans fin* (ou *Colonne de l'infini*) est une structure métallique très élancée de 29,35 mètres de haut, destinée à évoquer l'infini. Ses quinze modules octaédriques identiques en fonte et ses deux demi-modules (base et sommet), empilés sur un pilier d'acier non apparent, sont revêtus d'une patine en laiton doré. La *Colonne sans fin* se dresse sur un terrain circulaire d'environ quarante-deux mètres de diamètre. Elle est située au point culminant de la ville, où la faible hauteur de la ligne d'horizon alentour renforce l'impression de verticalité. L'érection de la colonne, en raison de son élancement marqué et de son matériau – l'acier –, a posé des défis techniques considérables pour l'époque. La conception structurelle et l'exécution de la construction devaient résister aux contraintes horizontales dues au vent ou aux séismes et éviter que le poids des éléments en acier, en l'absence de forces horizontales, n'exerce une pression sur le pilier.

Le parc de forme triangulaire où se trouve la *Colonne sans fin* est situé sur un terrain légèrement surélevé, ce qui rend la colonne plus visible dans le paysage et établit un lien visuel avec l'avenue des Héros.

L'autre pôle de l'ensemble monumental est situé à l'ouest, dans le parc bordant le Jiu, qui fut rebaptisé par la suite en l'honneur de Brâncuși. Ici se dressent, alignées, la *Porte du baiser*, l'*Allée des chaises* et la *Table du silence*.

La *Porte du baiser* est un portail aux proportions et à l'inspiration classiques, d'environ 6,35 mètres de large, 5,13 mètres de haut et 1,69 mètre de profondeur. L'artiste a sculpté les éléments du portail sur place dans du travertin de Banpotoc (Roumanie). Il a exprimé son concept du « Baiser » dans toute son essence et en a fait une porte d'entrée. Le motif du baiser est sculpté en bas-relief sur le linteau, où il forme une frise, ainsi que sur les quatre faces des piliers. Le portail est flanqué de deux bancs en pierre. La situation de la *Porte du baiser*, initialement prévue à l'entrée du jardin public, a été

déplacée plus à l'intérieur du parc à la demande de Constantin Brâncuși.

L'*Allée des chaises* comprend trente tabourets en pierre calcaire disposés en cinq groupes de trois de chaque côté d'un tronçon de dix mètres de large sur soixante-dix mètres de long de l'allée principale du parc. Elle relie la *Table du silence* à la *Porte du baiser*.

La *Table du silence* est une installation sculpturale constituée d'une table basse et circulaire en pierre calcaire d'environ deux mètres de diamètre, entourée de douze sièges en pierre calcaire en forme de sablier. Elle est conçue pour évoquer le lieu traditionnel de rassemblement des familles, ou la Cène, ou encore un autel. Les sièges sont placés à une certaine distance de la table pour faire comprendre qu'il ne s'agit pas d'un objet utilitaire.

L'avenue des Héros (Calea Eroilor) suit l'axe qui relie les deux monuments commémoratifs de l'ensemble et sert de parcours de procession entre eux. L'avenue étroite et plutôt banale de dix mètres de large était prévue dans les plans du centre urbain de Târgu Jiu dès le début du XXe siècle, mais sa mise en œuvre fut accélérée en 1937 en raison de la réalisation de l'ensemble monumental.

Une fois achevé, cet axe ouest-est relia les œuvres de Constantin Brâncuși et les intégra dans la structure urbaine. L'église désaffectée des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul, datant du XVIIIe siècle et située exactement sur cet axe à environ un kilomètre du parc Constantin Brâncuși, fut reconstruite après la Première Guerre mondiale dans un style néo-byzantin et achevée en 1936-1937. Constantin Brâncuși l'intégra au parcours processionnel.

L'histoire du bien proposé pour inscription commence avec Arethia Tătărescu, présidente de la Ligue nationale des femmes de Gorj et épouse du Premier ministre. Elle demanda au célèbre sculpteur roumain Constantin Brâncuși, alors basé à Paris, de concevoir un monument commémoratif de la Première Guerre mondiale, en mémoire des Roumains tombés près d'un pont métallique sur le Jiu en 1916.

Constantin Brâncuși se rendit sur place en juin 1937 pour décider de l'emplacement du monument. Le sculpteur imagina d'abord une très haute colonne métallique « sans fin », motif sur lequel il travaillait depuis une vingtaine d'années. L'enthousiasme exprimé par ses compatriotes le conduisit à élargir sa vision initiale à un ensemble monumental de sculptures, afin d'exprimer plus amplement l'hommage aux disparus. Pour le parc situé au bord de la rivière, il imagina trois installations en pierre – la *Porte du baiser*, l'*Allée des chaises* et la *Table du silence* – qui se situent dans le même alignement que la colonne.

Il décida d'installer la *Colonne sans fin* sur une colline basse, à environ 1,5 kilomètre du bord de la rivière, dans

l'ancien jardin public, aujourd'hui connu sous le nom de parc Constantin Brâncuși.

Un modèle en bois d'un module de colonne fut préparé en septembre 1937. À l'automne 1937, l'architecte paysagiste Friedrich Rebhuhn établit le plan du jardin public situé au bord de la rivière pour y placer les éléments en pierre de l'ensemble monumental selon la conception de Constantin Brâncuși. Le parc Constantin Brâncuși conservait par ailleurs une grande partie de son aménagement du milieu du XIXe siècle. En novembre, Rebhuhn aménagea la colline sur laquelle la *Colonne sans fin* était érigée.

Constantin Brâncuși se rendit de nouveau sur les chantiers de l'ensemble monumental en octobre 1937 et participa à la mise en place de la *Table du silence*. C'est probablement à cette époque qu'il décida de la teinte des modules métalliques de la colonne. L'artiste retourna à Târgu Jiu en juin-juillet 1938, pour travailler sur la *Porte du baiser*, suivre le processus de métallisation de la *Colonne sans fin* et remplacer la pierre ronde de la *Table du silence*. L'ensemble monumental fut inauguré en octobre 1938.

Comme le confirment les informations complémentaires fournies par l'État partie en novembre 2023, l'artiste et le gestionnaire du site, l'ingénieur Ștefan Georgescu-Gorjan, maintinrent un contact et des échanges étroits grâce à des réunions en personne à Târgu Jiu et à Paris et par courrier pour aborder les problèmes qui survenaient et les défis techniques tout au long de la période de conception et de construction.

Une déviation de l'axe de la colonne fut détectée lors d'une expertise technique réalisée dans les années 1980. Elle résultait peut-être d'une tentative avortée du régime communiste de démolir le monument dans les années 1950. Entre 1977 et 1985, le centre-ville fit l'objet d'un programme de « systématisation » qui conduisit à la démolition d'une partie du tissu urbain traditionnel et à l'ouverture d'une rue piétonne qui coupe l'avenue des Héros dans le sens nord-sud.

Le pont métallique défendu lors de la bataille de Târgu Jiu a été démonté et partiellement reconstruit à proximité. Le lit du Jiu a été adapté à la fin des années 1990 pour la production d'énergie hydroélectrique, ce qui a entraîné l'édification d'une berme au niveau du parc où se trouvent les installations en pierre.

Le bien proposé pour inscription a une surface de 26,58 ha et est entouré d'une zone tampon de 78,05 ha.

Le bien proposé pour inscription comprend le parc Constantin Brâncuși, avec la *Table du silence*, l'*Allée des chaises* et la *Porte du baiser*, un tronçon de la rivière Jiu, avec le pont métallique reconstruit, l'avenue des Héros, avec l'église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul, et le parc de la Colonne, avec la pièce maîtresse de l'ensemble monumental : la *Colonne sans fin*.

La zone tampon comprend ce qui subsiste du tissu urbain d'origine qui existait au moment de la création de l'ensemble monumental et qui englobe les deux parcs et l'avenue des Héros. Elle est soumise à un plan de protection urbaine et à un plan de zonage.

État de conservation

L'ensemble monumental a fait l'objet de campagnes de restauration répétées. La *Colonne sans fin* et la *Porte du baiser* ont été réparées en 1965-1966, lorsque les modules métalliques de la colonne ont été sablés et leurs surfaces recouvertes de zinc, cuivre et silicone, et certains des éléments en travertin endommagés du portail en pierre ont été remplacés et restaurés. Une feuille de plomb et un système de gouttières ont été installés sur le linteau. La colonne a été de nouveau plaquée dix ans plus tard.

La *Colonne sans fin* a été inscrite en 1996 sur la liste des 100 sites les plus menacés du World Monuments Watch afin d'attirer l'attention sur le mauvais état de conservation de l'ensemble monumental et de ses parcs. La colonne a été démontée pour examiner l'état de ses modules, de son pilier de soutien et de ses fondations. Après un débat intense entre experts internationaux sur la méthodologie, un consensus a été trouvé en 1996. Des restaurations complètes de la *Colonne sans fin* et des sculptures en pierre ont été entreprises entre 2000 et 2004 par le gouvernement roumain, le Fonds mondial pour les monuments, la Banque mondiale, l'UNESCO, ainsi que d'autres institutions et experts travaillant en partenariat. L'aménagement paysager des deux parcs a été refait entre 2002 et 2004.

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS, l'ICOMOS considère que l'état de conservation du bien proposé pour inscription est bon.

Facteurs affectant le bien proposé pour inscription

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS, l'ICOMOS considère que les principaux facteurs affectant le bien proposé pour inscription sont les éventuels phénomènes météorologiques extrêmes, les incendies, les tremblements de terre et la foudre. La probabilité que l'un de ces facteurs ait des conséquences négatives est considérée comme faible. Un plan d'analyse et de prévention des risques identifie les risques potentiels et les mesures, initiatives et ressources nécessaires à leur gestion. Le risque d'inondation a été réduit grâce à la construction d'un barrage dans le secteur de la rivière situé à proximité du parc Constantin Brâncuși. La pression due au développement urbain semble faible et est prise en compte dans le plan de zonage inclus dans le plan pour la protection et la gestion de l'ensemble (2014), qui doit être actualisé. La conception et la mise en œuvre des projets de réhabilitation urbaine doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'améliorer le cadre du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que l'état de conservation est bon et que les facteurs affectant le bien proposé pour inscription sont sous contrôle.

3 Justification de l'inscription proposée

Justification proposée

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Seule œuvre artistique à grande échelle réalisée par Constantin Brâncuși, l'Ensemble monumental de Brâncuși à Târgu Jiu, qui culmine avec la *Colonne sans fin*, est un chef-d'œuvre créatif du modernisme, illustrant un tournant dans l'histoire de l'art monumental et public.
- La nouveauté et l'originalité du langage artistique s'inspirent profondément des arts anciens et traditionnels, mais atteignent une expression intemporelle grâce à l'abstraction de formes dépourvues d'ornementation, reposant uniquement sur l'expressivité des matériaux.
- En tant que manifestation d'art public, cette œuvre était révolutionnaire en ce qu'elle fusionnait la sculpture, l'architecture, l'ingénierie, la planification environnementale et urbaine, aboutissant à l'expression exemplaire d'une synthèse des arts et à un modèle précurseur d'installation et de land art.
- En tant que mémorial, elle bouscule les conventions des formes occidentales de ce type d'art public et, par son style abstrait et universel, elle transcende la religiosité et la spiritualité occidentales en s'adressant à l'ensemble de l'humanité.

Sur la base du dossier de proposition d'inscription et des informations complémentaires, les principaux attributs du bien proposé pour inscription sont les suivants : l'abstraction simple des monuments ; l'intégration de l'art monumental ; le cadre urbain et le paysage ; la position dominante de la *Colonne sans fin*, son élancement et ses proportions, ainsi que les différentes textures qui la composent ; la pente douce en direction du Jiu ; le contraste entre la verticalité de la *Colonne sans fin* et l'horizontalité du parc environnant et l'échelle modeste du tissu bâti le long du parcours processionnel de l'avenue des Héros ; la séquence dynamique, ainsi que les effets d'harmonie et de contrepoint, des installations monumentales formant l'ensemble – la *Colonne sans fin*, la *Porte du baiser*, l'*Allée des chaises* et la *Table du silence*. Le langage essentiel et abstrait des œuvres sculpturales monumentales ; les éléments structurels et les méthodes de construction ; les œuvres sculpturales en pierre ; ainsi que les grandes qualités esthétiques et l'excellence de l'exécution.

Analyse comparative

L'analyse comparative a été développée sur la base d'analyses typologiques et thématiques dans un contexte mondial, à partir des caractéristiques et des attributs liés à la valeur universelle exceptionnelle présentée du bien

proposé pour inscription. Elle a examiné des œuvres conçues par Constantin Brâncuși, des sculptures et ensembles modernes monumentaux du XXe siècle ainsi que des mémoriaux de guerre sculpturaux du XXe siècle. Les éléments de comparaison ont été sélectionnés à l'intérieur du pays, dans la région géoculturelle et dans le monde entier, qu'ils soient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, sur les listes indicatives des États parties ou qu'il s'agisse d'autres biens.

L'analyse comparative porte sur des sculptures monumentales telles que le monument aux *Bourgeois de Calais*, d'Auguste Rodin (Calais, France) ; des sites funéraires et commémoratifs de la Première Guerre mondiale en Roumanie, tels que le mausolée des Héros de Mărășești, de George Cristinel et Constantin Pomponiu ; des sites commémoratifs de la Première Guerre mondiale situés en dehors de la Roumanie ; et d'autres mémoriaux de guerre sculpturaux du XXe siècle, tels que le Mandurah War Memorial, de Hames Sharley (Mandurah, Australie). L'État partie conclut qu'il n'existe aucun autre bien similaire et que le bien proposé pour inscription est un exemple exceptionnel de réalisation architecturale, artistique et paysagère.

L'ICOMOS note que certains des critères de comparaison n'ont pas été inclus dans la justification de l'inscription. L'ICOMOS observe en outre que certains des éléments de comparaison sélectionnés ne sont pas entièrement pertinents pour l'analyse, et que d'autres éléments de comparaison auraient pu être inclus, comme le Vigelandsanlegget (l'installation de Vigeland) à Oslo, en Norvège, et la sculpture *la Main ouverte* à Chandigarh, en Inde, l'un des éléments constitutifs du bien du patrimoine mondial. Les œuvres architecturales de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne (Allemagne, Argentine, Belgique, France, Inde, Japon, Suisse, 2016, critères (i), (ii) et (vi)).

Malgré les faiblesses susmentionnées, l'analyse comparative a été réalisée de manière pertinente et significative, et ses conclusions sont valables. L'ICOMOS considère qu'il n'existe pas de sites directement et pleinement comparables parmi les œuvres d'art monumentales qui sont contemporaines au bien proposé pour inscription. Celles qui peuvent être comparées sont beaucoup plus tardives.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (i), (ii), (iv) et (vi).

Critère (i) : *représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription transmet un message humaniste universel à travers le langage esthétique moderniste qui

se reflète dans sa forme, le traitement des matériaux, l'innovation technique et la conception soignée de l'espace. En associant des symboles et des idées provenant de différentes cultures et civilisations anciennes, il transforme les traditionnels mémoriaux classiques et figuratifs en monuments abstraits qui commémorent les disparus par l'absence. Selon l'État partie, l'ensemble monumental procure également une expérience commémorative hautement symbolique et suscite des interprétations personnelles. L'axe qui part de la *Table du silence* passe par l'*Allée des chaises* et par la *Porte du baiser*, puis remonte l'avenue des Héros jusqu'à la *Colonne sans fin*, qui constitue le sommet de l'ensemble monumental. De l'avis de l'État partie, cette structure totémique et très élancée, symbole d'ascension et de transcendance reliant la terre au ciel, est une œuvre d'art et d'ingénierie exceptionnelle. Sa forme ondulante, son noyau d'acier et son ancrage au sol lui confèrent une grande stabilité et évitent les contraintes transversales violentes.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription est une composition exceptionnelle, mélange de sculpture monumentale abstraite, de conception paysagère, d'ingénierie et d'installation urbaine, qui transmet une déclaration artistique à l'échelle urbaine, dont la force et la pureté artistiques puissantes empruntent des formes variées, symboliques et spirituelles. L'association entre le concept artistique et la réalisation technique de la *Colonne sans fin*, en particulier, contribue à la création de l'une des sculptures publiques monumentales les plus remarquables du XXe siècle.

L'ICOMOS considère que ce critère est justifié.

Critère (ii) : *témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription représente un tournant dans l'art monumental moderne et révèle des influences des cultures cycladique, africaine et roumaine qui ont été fusionnées avec des éléments architecturaux classiques et des caractéristiques de composition spatiale propres aux œuvres monumentales européennes. À leur tour, la composition spatiale innovante de l'ensemble monumental et le langage abstrait de ses éléments résultant de la fusion de ces influences culturelles auraient eu une empreinte importante sur l'art monumental moderniste.

L'État partie affirme également que la technologie de construction novatrice de la *Colonne sans fin* a exercé une grande influence sur la construction d'immeubles de grande hauteur. Sa forme iconique refléterait la combinaison de la forme artistique, de la conception et

solutions structurelles d'ingénierie et aurait généré un profil aérodynamique très performant.

L'ICOMOS observe que la technologie de construction des gratte-ciels est considérée comme antérieure d'une cinquantaine d'années à la *Colonne sans fin*. De plus, le dernier argument proposé par l'État partie concernant l'exemplarité de la *Colonne sans fin* correspondrait mieux au critère (i) qu'au critère (ii).

Cependant, malgré les faiblesses de la justification du critère (ii), l'ICOMOS considère que l'ensemble monumental de Târgu Jiu a joué un rôle essentiel dans la diffusion de l'art, de l'installation, de l'art paysager et de l'art public *in situ*.

L'ICOMOS considère par conséquent que le critère (ii) a été justifié.

Critère (iv) : *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'ensemble sculptural monumental proposé pour inscription, intégré dans un espace urbain aménagé à des fins commémoratives, illustre l'ère du modernisme, considérée comme une période significative de l'histoire humaine. Selon lui, le bien proposé pour inscription représente un exemple rare de modernisme appliqué à la sculpture monumentale et aux mémoriaux de guerre.

L'ICOMOS considère que le fait de définir le modernisme comme étant une période de l'histoire humaine n'est pas approprié. Le modernisme peut être défini davantage comme une attitude, un « esprit du temps », que comme une période de l'histoire. De fait, la période de l'entre-deux-guerres peut être considérée comme une période spécifique et importante de l'histoire humaine ; cependant, le bien proposé pour inscription ne semble pas refléter cette période, mais plutôt anticiper des tendances artistiques qui se sont développées plus tard. L'ICOMOS considère par ailleurs qu'il est difficile de considérer un ensemble sculptural monumental comme un type de construction, d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage, comme cela est spécifiquement requis par ce critère.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (vi) : *être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription est un ensemble d'art monumental associé aux vastes activités commémoratives entreprises à la suite de la Première Guerre mondiale, un événement ayant eu une importance majeure à l'échelle de la planète, conduisant à la construction dans le monde entier de mémoriaux et de

monuments aux morts. Selon l'État partie, le bien proposé pour inscription est une réponse artistique exceptionnelle à cet événement, un chef-d'œuvre d'art monumental du modernisme d'une créativité exceptionnelle dépassant celle de la plupart des mémoriaux commémoratifs.

L'ICOMOS observe que certaines des justifications de ce critère correspondraient mieux au critère (i). L'ICOMOS note également que l'événement spécifique auquel ce monument est associé – la bataille du pont du Jiu en 1916 –, bien que de la plus haute importance au niveau local et national, témoigne moins de la dimension internationale de la Première Guerre mondiale. Par ailleurs, le lieu de la bataille et du sacrifice des héros roumains a été considérablement modifié : la rivière a été endiguée, ce qui a fait monter le niveau de l'eau ; de plus le pont a été démantelé et trois de ses cinq arches ont été remontées un peu plus loin.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

L'ICOMOS note enfin que le bien proposé pour inscription ne peut être considéré comme un site associé aux mémoires de conflits récents relevant du champ et de l'objet de la Convention du patrimoine mondial, car ses dimensions sémantiques, symboliques et artistiques transcendent la commémoration de l'événement qui a déclenché la création de l'ensemble monumental.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond aux critères culturels (i) et (ii), mais que les critères (iv) et (vi) n'ont pas été démontrés.

Intégrité et authenticité

Intégrité

Le bien proposé pour inscription comprend tous les attributs nécessaires pour transmettre la valeur universelle exceptionnelle proposée, notamment les deux parcs modifiés ou créés à dessein pour accueillir les sculptures monumentales conçues par Constantin Brâncuși et l'axe conceptuel reliant toutes les œuvres sculpturales. Les sculptures et l'avenue qui les relie conservent leur situation d'origine et leurs relations fonctionnelles sont intactes.

L'axe processionnel que constitue l'avenue des Héros a pâti des transformations urbaines survenues pendant la période communiste, dont certaines pourraient être réversibles. Le bien proposé pour inscription ne souffre pas des effets du développement ou de l'abandon, et le tissu physique des éléments sculpturaux est en bon état.

L'ICOMOS observe que l'endiguement du Jiu a modifié sa rive, qui est maintenant plus élevée qu'à l'époque où l'ensemble monumental a été créé. Le niveau de l'eau a augmenté et le pont sur lequel s'est déroulée la bataille commémorée a été démantelé et déplacé. Bien que la partie ouest du bien proposé pour inscription ait subi des modifications, celles-ci ne nuisent pas à l'appréciation des sculptures et de leur symbolisme.

L'ICOMOS observe également que les transformations urbaines du tissu bâti le long de l'avenue des Héros et de son revêtement asphalté (à l'exception du segment autour de l'église, qui conserve sa surface pavée de l'époque) ne contribuent pas à l'intégrité du bien proposé pour inscription et devraient être traitées par des mesures d'atténuation appropriées et des aménagements urbains. Certains d'entre eux sont actuellement mis en œuvre : le pavage est réintroduit sur l'avenue des Héros, et des pavés seront ajoutés pour délimiter l'avenue.

L'ICOMOS considère que l'intégrité du bien proposé pour inscription a été démontrée. Toutefois, il est recommandé de prendre des mesures d'aménagement urbain ad hoc pour améliorer l'état de l'avenue et de l'environnement bâti qui la borde.

Authenticité

Les sculptures monumentales du bien proposé pour inscription sont toutes dans leur situation d'origine, et leurs formes, conceptions, matériaux, exécution et fonction ont été préservés. Ensemble, elles reflètent l'unité de l'œuvre d'art et transmettent son authenticité dans les termes du patrimoine mondial.

Des travaux de conservation ont été réalisés au fil des décennies, initialement avec le concours du chef de chantier, l'ingénieur Ștefan Georgescu-Gorjan. En 2000-2004, après une campagne d'analyse approfondie, un programme de conservation complet a été soigneusement mis en œuvre sur le site, basé sur la conservation maximale du tissu artistique et des matériaux d'origine, ainsi que sur les spécificités des matériaux utilisés, et notamment leurs caractéristiques structurelles et visuelles.

L'ICOMOS observe que certains changements ont eu lieu dans la partie ouest du bien proposé pour inscription, le long du Jiu, où des travaux hydrauliques ont fait monter le niveau de l'eau, modifiant ainsi l'arrière-plan de la *Table du silence* située à proximité. Les aménagements paysagers ont permis d'atténuer ces changements et de continuer à apprécier la sculpture.

L'ICOMOS considère que l'authenticité du bien proposé pour inscription a été démontrée.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité du bien proposé pour inscription sont remplies.

Délimitations

Les limites du bien proposé pour inscription ont été tracées de manière à ce que l'ensemble de la zone liée à la conception et à la réalisation de Constantin Brâncuși soit incluse. Étant donné que l'axe sur lequel les œuvres sculpturales sont alignées avait été conçu pour se poursuivre indéfiniment vers l'ouest et vers l'est, la limite du côté ouest dépasse les limites du parc Constantin Brâncuși pour inclure un tronçon du Jiu, entre l'ancien

pont métallique remonté en amont du parc et un nouveau pont, situé en aval.

La zone tampon a été définie en fonction des limites de la zone de protection nationale correspondant à un plan de zonage des zones bâties protégées, qui a été établi en 1994 et révisé en 2013 selon les principes énoncés dans les directives ministérielles relatives aux plans de zonage des zones historiques. Les limites résultant de cet exercice englobent largement la zone bâtie de Târgu Jiu telle qu'elle existait au tournant du XXe siècle et dans laquelle l'ensemble monumental a été placé.

L'ICOMOS considère que les limites du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon ont été définies de manière appropriée. L'ICOMOS note que le tissu urbain de la zone tampon n'est pas homogène. Les bâtiments et les services publics ont été concentrés sur le côté ouest ; par conséquent, le tissu bâti y est de nature plus densément urbaine. Ce côté a également connu des transformations pendant la période communiste. En revanche, le côté est de la ville est resté essentiellement résidentiel, ce qui se traduit par un tissu bâti moins dense dans la zone tampon. Cette partie de la ville a connu beaucoup moins de changements et conserve en grande partie le caractère qu'elle avait à l'époque de la construction de l'ensemble monumental.

Des projets de réhabilitation sont prévus pour atténuer les effets des transformations urbaines survenues pendant la période communiste.

Évaluation de la justification de l'inscription proposée

En résumé, l'ICOMOS considère que la proposition d'inscription entièrement révisée a mis en avant les qualités artistiques exceptionnelles de l'ensemble de Constantin Brâncuși en tant qu'œuvre d'art monumentale d'envergure urbaine et paysagère. L'analyse comparative a été réalisée de manière pertinente et, malgré quelques difficultés, a démontré que l'ensemble monumental mérite que son inscription sur la Liste du patrimoine mondial soit envisagée. Sur les quatre critères proposés – (i), (ii), (iv) et (vi) –, l'ICOMOS considère que les critères (i) et (ii) sont justifiés et reflètent l'importance exceptionnelle du bien proposé pour inscription. Bien qu'un événement survenu pendant la Première Guerre mondiale soit à l'origine de la réalisation de cet ensemble monumental, l'ICOMOS considère que l'œuvre d'art monumentale proposée pour inscription ne peut pas être considérée comme un site associé aux mémoires de conflits récents relevant du champ et de l'objet de la Convention du patrimoine mondial. Ses nombreuses ambitions sémantiques et symboliques transcendent l'événement que cette œuvre d'art est censée rappeler et atteignent un souffle spirituel universel qui renforce la justification du critère (i). Le travail supplémentaire effectué par l'État partie a également conduit à une révision complète des limites, qui englobent désormais l'ensemble du bien proposé pour inscription en un seul élément, soutenant l'intégrité et l'authenticité du bien proposé pour inscription malgré quelques changements intervenus dans son cadre, en

particulier sur le côté ouest, le long du Jiu et près de l'avenue des Héros. Ces modifications, toutefois, n'empêchent pas l'intégrité et l'authenticité d'être démontrées. Des aménagements paysagers ont été réalisés pour améliorer le cadre immédiat de la *Table du silence*, et une réhabilitation urbaine soignée a été menée et est prévue pour le cadre de l'avenue des Héros.

4 Mesures de conservation et suivi

Documentation

Le bien proposé pour inscription et ses attributs constitutifs ont été largement étudiés et documentés sur les plans artistique et technique. Les documents d'archives subsistants (le fonds Tătărescu a été détruit pendant la période communiste) sont conservés dans diverses archives publiques et privées. Des recherches techniques supplémentaires et la documentation de la *Colonne sans fin* et de la *Porte du baiser* sont en cours.

L'ICOMOS considère qu'il est extrêmement important que la documentation d'archives disponible concernant la conception et la construction du bien proposé pour inscription soit rassemblée, au moins sous forme de copies, et mise à la disposition de l'organe de gestion du bien proposé pour inscription à des fins de recherche, de conservation et de gestion.

Il serait tout aussi important d'établir un relevé précis (graphique, photographique et/ou photogrammétrique) des attributs principaux du bien proposé pour inscription, en particulier des œuvres sculpturales, pour servir de base à la recherche et à la conservation en cours, et en cas de catastrophe.

Mesures de conservation

Des interventions de conservation ont été réalisées périodiquement sur l'ensemble monumental. La *Colonne sans fin* a fait l'objet de campagnes de conservation répétées. La dernière intervention globale de conservation et de consolidation a été mise en œuvre en 2000-2004. Ce grand programme s'est appuyé sur une campagne analytique préliminaire approfondie qui a fourni de nombreuses informations sur les techniques de mise en œuvre et d'exécution, les matériaux, ainsi que les phénomènes de détérioration affectant la colonne, et a permis d'éclairer la stratégie et les choix en matière de conservation. L'État partie a fourni un compte rendu très détaillé de ces travaux de conservation.

Le parc de la Colonne a fait l'objet d'une intervention paysagère parallèlement aux travaux de conservation réalisés en 2000-2004.

Dans son rapport intermédiaire, l'ICOMOS a demandé à l'État partie de fournir des informations complémentaires sur les deux parcs. L'État partie a fourni des informations complémentaires en février 2024 sur l'évolution historique des deux parcs, étroitement liée à la construction des monuments conçus par Constantin Brâncuși ; la

conservation et la révision de l'aménagement paysager réalisées en 2002-2004 ; les travaux d'entretien mis en œuvre en 2022 et les travaux de conservation prévus pour l'*Allée des chaises* et le reste du parc Constantin Brâncuși. Des mesures d'entretien propres au parc seront détaillées dans la phase finale du projet.

L'ICOMOS considère que le suivi et l'entretien régulier garantissent le maintien durable du bon état des éléments formant l'ensemble monumental, reportant ainsi la nécessité de nouvelles interventions de conservation à grande échelle.

Suivi

Le suivi de l'état de conservation du bien proposé pour inscription est confié à la municipalité de Târgu Jiu, qui s'acquitte de cette mission par l'intermédiaire du Centre de recherche, de documentation et de promotion Constantin Brâncuși. Un programme de suivi complet a été préparé et progressivement mis en œuvre. Il se fonde sur les procédures validées et les recommandations d'organismes professionnels et d'instituts scientifiques de normalisation, ainsi que sur des lignes directrices. Il comprend la collecte et l'interprétation de données, qui constitueront un corpus documentaire à des fins de conservation et de recherche. L'ICOMOS recommande d'établir une corrélation plus nette entre les principaux indicateurs de suivi et les attributs qui transmettent la valeur universelle exceptionnelle potentielle.

L'ICOMOS considère que la documentation est appropriée mais qu'elle devrait être rendue plus facilement accessible à des fins de gestion, de recherche et de conservation. Un relevé rigoureux (géométrique et photographique) des principaux attributs est également recommandé à des fins de recherche, de conservation et de prévention.

L'ICOMOS considère également qu'il serait souhaitable que le système de suivi soit davantage développé pour englober l'ensemble des attributs de la valeur universelle exceptionnelle proposée et soit adapté de manière à faciliter l'intégration de ses résultats dans le questionnaire du Rapport périodique.

5 Protection et gestion

Protection juridique

L'Ensemble monumental de Brâncuși à Târgu Jiu est en grande partie propriété publique et bénéficie d'une protection juridique aux niveaux national et municipal. La protection juridique de l'ensemble monumental a été accordée pour la première fois en 1955 en vertu des décisions du Conseil des ministres de la République populaire de Roumanie n° 661/22.04.1955 et n° 1160/23.06.1955. Le bien proposé pour inscription et sa zone tampon (environ 40 % de cette dernière appartiennent à des propriétaires privés) sont inscrits sur la Liste des monuments historiques annexée à l'arrêté du ministre de la Culture n° 2.828/2015.

En vertu de la loi n° 127/1992, l'ensemble monumental a été déclaré bien d'utilité publique d'intérêt national, ses limites devant être définies par un plan d'urbanisme. En 1994, un plan de zonage de la zone bâtie protégée a été approuvé et intégré au plan de zonage de la ville en 1995. Les mesures de planification territoriale et urbaine apportent une protection supplémentaire à l'ensemble monumental par l'intermédiaire de la loi n° 5/2000 relative à l'approbation du plan national d'aménagement du territoire. Une protection supplémentaire est assurée par la loi n° 422/2001 sur la protection des monuments historiques et par la loi n° 564/2001 pour l'approbation de l'Ordonnance du gouvernement de la Roumanie n° 47 concernant les mesures de protection des monuments historiques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Les mesures de protection sont incluses dans le règlement du plan de zonage de la zone bâtie protégée de l'ensemble monumental de Brâncuși (ZUP), tel qu'il a été approuvé en 2014. Ce plan réglemente le développement urbain, fournit un cadre pour la conservation du paysage existant et encourage l'amélioration des parties compromises du tissu bâti urbain et de l'infrastructure technique des services urbains.

Le plan de zonage de la ville est en cours de révision afin d'actualiser le périmètre du bien proposé pour inscription et de la zone tampon et de décrire plus précisément les dispositions spécifiques concernant leur conservation et leur mise en valeur. En attendant l'actualisation du plan, l'État partie a défini des principes méthodologiques pour l'évaluation des projets. Leur mise en œuvre est soutenue par l'Institut national du patrimoine par le biais de consultations et de retours d'information.

D'autres réglementations sont définies dans le ZUP (2014) sur la base des conclusions de l'étude historique générale (2013). Les informations complémentaires fournies par l'État partie en novembre 2023 indiquent que la révision du plan de zonage de la ville a été suspendue en raison de problèmes contractuels, et que la validité du plan de zonage actuel a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2026.

Une stratégie intégrée pour le développement urbain de Târgu Jiu (SIDU) a été actualisée en 2022 : elle constitue l'outil de planification permettant de concevoir l'avenir de la ville et fixe des objectifs de développement durable pour la période 2021-2027. Quelques projets prioritaires portent sur le bien proposé pour inscription et son environnement immédiat, à des stades de mise en œuvre divers. Il s'agit notamment de la réhabilitation et de la modernisation de la zone protégée de l'ensemble monumental de la « Calea Eroilor », laquelle comprend quatre parties fonctionnelles, ainsi que de la réhabilitation du jardin public et l'aménagement de son allée centrale.

Une stratégie pour la culture et le patrimoine national 2016-2022 a établi un programme pour assurer la protection, l'entretien, la conservation et les retombées

socio-économiques des biens roumains du patrimoine mondial et des sites figurant sur sa liste indicative.

L'ICOMOS a demandé un complément d'information sur l'existence de mesures de protection provisoires en attendant la finalisation du plan de zonage de la ville. L'État partie a répondu que l'Institut national du patrimoine a fourni une assistance technique et des conseils au Département de l'urbanisme et des permis de la municipalité de Târgu Jiu et à la Commission régionale des monuments historiques dans le cadre d'un accord de coopération visant à garantir le maintien de l'intégrité et de l'authenticité du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS a également demandé si et comment les dossiers des projets visant à améliorer le cadre du bien proposé pour inscription ont été conçus de manière à respecter son intégrité et son authenticité. Il a également demandé des informations complémentaires sur les projets de grande envergure prévus.

L'État partie a répondu que tous les projets de grande envergure concernant le bien proposé pour inscription et sa zone tampon ont été conçus selon une approche intégrée, unitaire et progressive. L'État partie a également indiqué que, lorsque des projets d'investissement sont proposés concernant le patrimoine protégé, divers documents doivent être préparés et soumis afin d'obtenir l'approbation nécessaire. Une « étude de validation » fait notamment partie de ces documents et fournit un cadre pour la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation d'impact, même si aucun rapport formel d'évaluation d'impact sur le patrimoine n'est produit.

Système de gestion

Le cadre et les principes du système de gestion des biens du patrimoine mondial en Roumanie sont définis dans la loi n° 564/2001. En vertu de cette loi, la création immédiate d'un comité d'organisation institutionnel (COU) est obligatoire en cas d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Selon l'État partie, la gestion du bien proposé pour inscription a été assurée par l'adjoint au maire, avec le soutien de représentants du Centre de recherche, de documentation et de promotion Constantin Brâncuși, des services chargés de l'urbanisme, des infrastructures et des parcs de la ville, ainsi que de la police locale.

Le plan de protection et de gestion (2019) précise que la municipalité de Târgu Jiu assume la responsabilité de la gestion du bien proposé pour inscription par le biais du Centre de recherche, de documentation et de promotion Constantin Brâncuși, institution culturelle publique dotée d'une personnalité juridique et dont le gestionnaire est nommé dans le cadre d'une procédure de sélection publique, conformément à l'Ordonnance prioritaire du gouvernement n° 189/2008. Ce gestionnaire sera soutenu par un conseil administratif et un conseil scientifique.

Un accord de coopération entre la municipalité de Târgu Jiu, le Centre de recherche, de documentation et de promotion Constantin Brâncuși, l'Institut national du patrimoine et l'Institut national de recherche et de développement en optoélectronique (INOE 2000) a été signé en 2017. Il prévoit une collaboration en matière de suivi, de recherche, de documentation et de promotion.

La loi n° 564/2001 stipule que le COU doit comprendre parmi ses membres des représentants des institutions ayant des responsabilités de gestion et de protection, ainsi que des institutions ayant des mandats scientifiques, et des représentants des communautés locales.

Le plan de protection et de gestion qui avait été préparé pour la précédente proposition d'inscription a été révisé en 2019 et approuvé en 2020. Son objectif principal est de soutenir la coordination entre les dispositions et les mesures figurant dans différents plans et politiques, et de favoriser la coopération locale, nationale et internationale. Le système de gestion envisagé y est décrit. Il résume également les principales dispositions relatives à la protection et à la gestion du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon, par des moyens compatibles avec la sauvegarde des attributs de la valeur universelle exceptionnelle proposée. Le plan aborde également les projets prioritaires, parmi lesquels l'amélioration de l'aménagement paysager de l'ensemble monumental. Le Centre de recherche, de documentation et de promotion Constantin Brâncuși est chargé de mettre en œuvre des programmes culturels et un plan marketing pour 2020-2027.

Ce plan définit deux objectifs stratégiques principaux et les objectifs spécifiques pour chacun d'entre eux ; au total, cinq objectifs spécifiques ont été définis. Les thèmes et les objectifs sont liés à des programmes opérationnels, chacun comprenant un ensemble de projets, et ces programmes sont brièvement décrits (actions, partenaires et indicateurs de performance). L'articulation de la gestion opérationnelle est clairement définie et semble pertinente et réalisable.

Gestion des visiteurs

Les études sur le potentiel touristique du comté de Gorj constituent la base permettant de contextualiser les perspectives touristiques de Târgu Jiu. Celles-ci sont exposées dans la stratégie intégrée pour le développement urbain. Le nombre de visiteurs extérieurs de passage dans la ville pour diverses raisons est raisonnable, et les infrastructures sont adaptées pour répondre à leurs besoins. Toutefois, selon le plan de protection et de gestion, les infrastructures touristiques ne sont pas suffisamment développées et le potentiel touristique de la ville n'est pas assez exploité.

Lors de la mission d'évaluation technique de l'ICOMOS en juillet 2023, un bâtiment historique appartenant au Centre Constantin Brâncuși était en cours de réhabilitation pour accueillir le « Centre d'orientation Brâncuși ». Une unité d'interprétation pour les visiteurs du

Centre a été mise en place en 2022, avec trois employés à temps plein soutenus par des bénévoles.

Implication des communautés

Le dossier de proposition d'inscription (soumis en 2018) est antérieur à la demande d'une section spécifique sur l'implication des communautés locales ; c'est pourquoi des questions à ce sujet ont été soulevées dans le rapport intermédiaire. En réponse, l'État partie a expliqué que le processus de proposition d'inscription a offert l'occasion de sensibiliser à l'importance du bien proposé pour inscription, de recueillir un consensus et d'impliquer les habitants de Târgu Jiu dans cette démarche. Le plan de protection et de gestion prévoit des mécanismes de consultation avec les communautés locales, notamment pour les projets conformément à la législation nationale. Des représentants des communautés locales, sélectionnés dans le cadre d'un processus participatif, siégeront au sein du Comité de gestion du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que les stratégies et les actions mises en place pour impliquer les communautés locales sont importantes et doivent être poursuivies et soutenues dans le temps.

Évaluation de l'efficacité de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription

En résumé, l'ICOMOS considère que les éléments requis en matière de protection et de gestion semblent globalement appropriés pour assurer la pérennité de la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé pour inscription et réguler les activités dans le cadre immédiat. Les mécanismes et procédures de protection nationaux sont conçus pour évaluer les impacts des projets sur le patrimoine protégé. L'ICOMOS considère que ces mécanismes peuvent être renforcés en intégrant la méthodologie d'évaluation d'impact sur le patrimoine suggérée par le *Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial* et en faisant explicitement référence aux attributs de la valeur universelle exceptionnelle proposée dans tous les instruments de planification et dans les documents techniques requis pour évaluer les projets susceptibles d'avoir un impact sur le bien proposé pour inscription, quelle que soit leur localisation. L'ICOMOS recommande également qu'un processus approprié d'évaluation d'impact sur le patrimoine suivant la méthodologie du guide susmentionné soit mené pour les projets prévus ayant un impact potentiel sur le bien proposé pour inscription, y compris le projet imminent de passage et de parking souterrain situé rue Gheorghe Magheru. En ce qui concerne les autres projets de réhabilitation susmentionnés sur le point d'être mis en œuvre, l'ICOMOS recommande qu'une attention particulière soit accordée au choix des matériaux et à la conception du pavage, du mobilier urbain et des dispositifs d'éclairage, étant donné que l'ensemble monumental proposé pour inscription, de par sa nature, nécessite des interventions délicates et modérées dans son cadre immédiat. À ce stade, l'ICOMOS note que certaines des visualisations de la documentation du projet

fournie dans les informations complémentaires indiquent le contraire. Même si la voie ferrée existait déjà à l'époque de la réalisation de l'ensemble monumental proposé pour inscription, il pourrait être envisagé à long terme d'enterrer ou de détourner la voie ferrée qui traverse l'avenue des Héros afin d'améliorer l'expérience des visiteurs. Enfin, les mesures prises pour impliquer les communautés locales sont accueillies favorablement et devraient être maintenues dans le temps.

6 Conclusion

L'Ensemble monumental de Brâncuși à Târgu Jiu est considéré comme une œuvre artistique unique et à grande échelle de Constantin Brâncuși. Cet ensemble a été proposé pour inscription en raison de son caractère novateur ainsi que de l'originalité de son langage artistique et de ses formes abstraites, profondément inspirées des arts anciens et traditionnels, et en tant que démonstration révolutionnaire d'art public qui réalise une synthèse des arts en fusionnant la sculpture, l'architecture, l'ingénierie, ainsi que l'aménagement environnemental et urbain. Il a également été proposé pour inscription en tant que mémorial de guerre profondément non conventionnel qui transcende les canons occidentaux, la religiosité et la spiritualité, en s'adressant à l'humanité dans son ensemble.

La proposition d'inscription entièrement révisée a mis en avant les exceptionnelles qualités artistiques de l'ensemble proposé pour inscription en tant qu'œuvre d'art monumentale d'envergure urbaine et paysagère. L'analyse comparative a démontré que le bien proposé pour inscription justifie d'envisager son inscription sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (i) et (ii), qui sont les plus appropriés pour refléter son importance exceptionnelle. En revanche, les critères (iv) et (vi) n'ont pas été démontrés. Après un examen attentif, l'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription ne peut être considéré comme un site de mémoire associé aux conflits récents relevant de l'objet et du champ de la Convention du patrimoine mondial. La diversité sémantique et symbolique de cette œuvre artistique transcende l'événement qu'elle commémore, ce qui lui confère une importance spirituelle universelle qui renforce le critère (i). Les limites englobent désormais l'ensemble du bien proposé pour inscription en un seul élément, soutenant son intégrité et son authenticité, malgré quelques changements apportés à son environnement qui ont été et sont en train d'être atténués grâce à des projets de réhabilitation urbaine soignés.

Les éléments requis en matière de protection et de gestion réglementent toute activité dans l'environnement immédiat du bien proposé pour inscription et semblent suffisants pour maintenir sa valeur universelle exceptionnelle proposée. Des mécanismes de protection sont en place pour évaluer les impacts du développement sur le bien proposé pour inscription, et ils peuvent être renforcés en intégrant la méthodologie suggérée par le

Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial et en faisant référence aux attributs de la valeur universelle exceptionnelle proposée dans tous les instruments de planification et la documentation nécessaire à l'approbation des projets.

Les mesures prises pour impliquer les communautés locales sont accueillies favorablement et devraient être maintenues dans le temps.

7 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'Ensemble monumental de Brâncuși à Târgu Jiu, Roumanie, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (i) et (ii)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Situé dans la ville de Târgu Jiu, sur les rives du Jiu, dans le sud des Basses-Carpates de Roumanie, l'Ensemble monumental de Brâncuși à Târgu Jiu est aligné sur un axe conceptuel de 1 500 mètres de long matérialisé par l'avenue des Héros et ponctué dans son secteur médian par l'église préexistante des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul. L'ensemble monumental comprend la *Colonne sans fin*, située dans le parc de la Colonne, ainsi que la *Table du silence*, la *Porte du baiser*, et les bancs et les sièges en forme de sablier cubique de l'*Allée des chaises* – tous situés dans le parc Constantin Brâncuși. L'ensemble monumental, érigé entre 1937 et 1938 pour commémorer le sacrifice suprême des soldats roumains, des policiers et des citoyens ordinaires morts en défendant la ville de Târgu Jiu pendant la Première Guerre mondiale, représente un tournant dans l'histoire de la sculpture monumentale et de l'art public. Il s'agit de la création fondatrice et de la seule œuvre publique de grande envergure du sculpteur roumain Constantin Brâncuși qui, au lieu de placer le monument dans la ville, « a placé la ville en tant qu'élément fonctionnel au centre du monument ». La simplicité abstraite des monuments, l'intégration de l'art monumental, du cadre urbain et du paysage, le contraste entre la verticalité de la *Colonne sans fin* et l'horizontalité du parc environnant, ainsi que l'échelle modeste du tissu bâti le long du parcours processionnel de l'avenue des Héros, la séquence dynamique et l'harmonie des installations monumentales, les différentes textures des œuvres sculpturales et leurs grandes qualités esthétiques, démontrent que l'Ensemble monumental de Brâncuși à Târgu Jiu est un chef-d'œuvre créatif de l'art monumental du XXe siècle qui a joué un rôle déterminant dans la diffusion de l'art, de l'installation, de l'art paysager et de l'art public *in situ*.

Critère (i) : L'Ensemble monumental de Brâncuși à Târgu Jiu est une composition exceptionnelle, mélange de sculpture monumentale abstraite, de conception paysagère, d'ingénierie et d'installation urbaine,

procurant une expérience commémorative organisée en une séquence hautement symbolique et transmettant une déclaration artistique à l'échelle urbaine, dont la force et la pureté artistiques puissantes empruntent des formes variées, symboliques et spirituelles. L'association entre le concept artistique, l'excellence de l'exécution et la réalisation technique de la *Colonne sans fin*, en particulier, contribue à la création de l'une des sculptures publiques monumentales les plus remarquables du XXe siècle.

Critère (ii) : L'Ensemble monumental de Brâncuși à Târgu Jiu représente un tournant dans l'évolution de l'histoire de l'art monumental et de l'architecture commémorative au XXe siècle. La composition spatiale innovante et le langage abstrait de ses éléments inspirés des cultures cycladique, africaine et roumaine, qui ont été fusionnés avec des éléments architecturaux classiques et des caractéristiques de composition spatiale particulières, ont joué un rôle essentiel dans la diffusion de l'art, de l'installation, de l'art paysager et de l'art public *in situ*.

Intégrité

Les limites du bien comprennent tous les attributs nécessaires pour transmettre la valeur universelle exceptionnelle ; chaque élément est préservé dans son intégralité et dans sa situation d'origine, et tous sont inclus au sein du bien. Le tissu physique du bien et tous ses attributs significatifs sont en bon état, et l'impact de tout processus de détérioration potentiel est sous contrôle. L'intégrité de l'axe conceptuel de l'ensemble monumental matérialisé par un axe physique est préservée dans l'ensemble de l'espace ouvert urbain commémoratif qui a été conçu. Le bien a pâti de certains aménagements dommageables et de négligence. Alors que la *Colonne sans fin*, dans son parc, et les sculptures du parc Constantin Brâncuși conservent une grande intégrité visuelle, l'esthétique visuelle de l'avenue des Héros a été affectée par le développement urbain passé. Cela doit être évalué à la lumière de l'envergure urbaine de cette œuvre d'art monumentale et de la manière dont les éléments du tissu urbain existant et du paysage ont été intégrés dans la composition. Certaines caractéristiques indésirables sont réversibles dans une certaine mesure, tandis que des mesures d'atténuation ont été mises en œuvre et planifiées dans d'autres cas.

Authenticité

Le bien, avec ses attributs, témoigne d'une approche révolutionnaire de la sculpture. Pour Constantin Brâncuși, la sculpture est le langage du contenu plutôt que celui des formes, et l'Ensemble monumental de Brâncuși à Târgu Jiu est la synthèse de toute son œuvre. Les attributs de l'ensemble monumental restent dans leur situation d'origine et, par leur forme et leur conception, leurs matériaux, leur exécution – notamment les techniques de mise en œuvre et d'installation –, transmettent de manière crédible et puissante le fait que le bien représente la synthèse de l'ensemble de l'œuvre de Constantin Brâncuși. La fonction commémorative de l'ensemble monumental s'est renforcée grâce à

l'implication de l'administration locale au cours des dernières années. La fonction artistique et récréative de l'ensemble monumental faisait partie intégrante de son concept d'origine et était souvent au premier plan dans l'esprit du visiteur.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien et sa zone tampon bénéficient du plus haut niveau de protection régionale et nationale en vertu de la Liste des monuments historiques annexée à l'arrêté du ministre de la Culture n° 2.828/2015 pour l'actualisation de l'annexe 1 de l'arrêté du ministre de la Culture et des Cultes n° 2.314/2004 concernant l'approbation de la Liste des monuments historiques, mise à jour, et de la Liste des monuments historiques disparus, avec d'autres actualisations, à partir du 24 décembre 2015, publiée au Journal officiel de la Roumanie, partie I, n° 113 bis, 15 février 2016. La protection juridique est assurée par la loi n° 422/2001 sur la protection des monuments historiques et par la loi 564/2001 pour l'approbation de l'Ordonnance du gouvernement de la Roumanie n° 47 concernant les mesures de protection des monuments historiques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Le plan de zonage de la zone bâtie protégée de l'ensemble monumental de Brâncuși et son règlement approuvé par le conseil municipal de Târgu Jiu en 2014 prévoient des mesures pour la protection et la conservation du bien et de son cadre, et réglementent le développement urbain.

La municipalité de Târgu Jiu est responsable de la gestion du bien par l'intermédiaire du Centre de recherche, de documentation et de promotion Constantin Brâncuși, dont le gestionnaire est nommé par les pouvoirs publics. Le plan de protection et de gestion du bien, élaboré par la municipalité de Târgu Jiu et approuvé par le conseil local en 2014, a été actualisé en 2019. Les défis à long terme pour la protection et la gestion du bien concernent principalement sa zone tampon et son cadre, où les nouveaux aménagements dans le contexte urbain immédiat seront régis par une politique de planification fondée sur les valeurs.

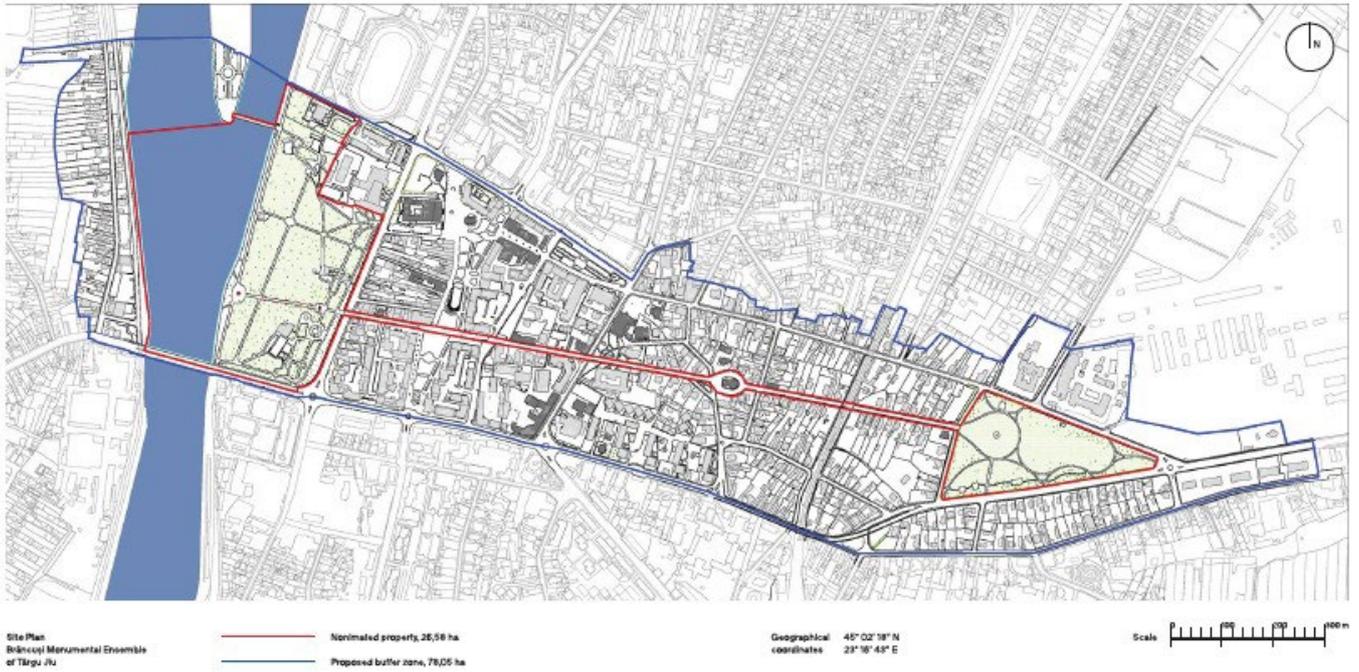
Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) élaborer et mettre en œuvre une évaluation d'impact sur le patrimoine pour les projets de développement susceptibles d'avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle, l'authenticité et l'intégrité du bien, notamment le projet à venir de passage et de parking souterrain situé rue Gheorghe Magheru, et intégrer l'approche et la méthodologie du *Guide et boîte à outils pour les évaluations d'impact dans un contexte de patrimoine mondial* dans les mécanismes nationaux,
- b) accorder une attention particulière au choix des matériaux et à la conception du repavage, du mobilier urbain et des dispositifs d'éclairage pour

tous les projets de réhabilitation du bien et de son cadre, en cours ou à venir,

- c) rassembler, sous forme imprimée ou numérisée, les documents d'archives disponibles concernant la conception et la construction du bien et les rendre aisément disponibles à l'organisme de gestion à des fins de recherche, de conservation et de gestion,
- d) réaliser un relevé précis des attributs principaux du bien, en particulier des œuvres sculpturales, afin de servir de base pour la recherche et la conservation en cours, ainsi qu'en cas de catastrophes,
- e) établir une corrélation plus directe entre les principaux indicateurs de suivi et les attributs qui transmettent la valeur universelle exceptionnelle,
- f) inclure des révisions et des actualisations programmées des documents de planification afin d'assurer une protection efficace et continue du bien, de sa zone tampon et de son cadre,
- g) envisager d'enterrer ou de détourner la ligne de chemin de fer qui traverse l'avenue des Héros afin d'améliorer l'expérience des visiteurs de l'ensemble monumental.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription